



Working paper

2002

Open Access

This version of the publication is provided by the author(s) and made available in accordance with the copyright holder(s).

Introduction aux sciences du langage et de la communication. Le
fonctionnement de la langue dans son contexte

Bronckart, Jean-Paul

How to cite

BRONCKART, Jean-Paul. Introduction aux sciences du langage et de la communication. Le fonctionnement de la langue dans son contexte. 2002

This publication URL: <https://archive-ouverte.unige.ch/unige:109902>

Faculté de Psychologie et des Sciences de l'Education
Licence en sciences de l'éducation
Tronc Commun

Introduction aux sciences du langage et de la communication

Chapitre IV

Le fonctionnement de la langue dans son contexte

Jean-Paul Bronckart

Introduction générale

Transition

Dans le cadre du chapitre III, nous avons abordé les *approches grammaticales modernes*, c'est à dire des démarches qui tentent de décrire, le plus objectivement possible, les caractéristiques du *système* d'une langue naturelle (Bloomfield) ou du *système* du langage humain (Chomsky). Ces approches étaient centrées sur les *phrases*, considérées comme les unités fondamentales de toute langue, et tentaient d'en décrire les composants et les règles d'organisation, dans une perspective à la fois *strictement syntaxique* (c'est à dire sans se préoccuper des questions de sens et/ou d'acceptabilité) et *interne* (c'est à dire sans se préoccuper des questions de fonctionnement concret de la langue dans un contexte donné).

Par rapport aux grammaires antérieures (commodément qualifiées de "grammaires traditionnelles"), qui continuaient à "mélanger" les problèmes de syntaxe, de sens et de normes (ce qu'il faudrait dire ou écrire ; ce qu'il ne faudrait pas dire ou écrire), les grammaires modernes constituent un progrès évident, notamment en ce qu'elles ont permis de décrire, d'analyser et de conceptualiser :

- les *sortes de phrases* d'une langue (phrases de base, phrases dérivées simples, phrases dérivées complexes) ;
- les *règles* (de *transformation*) qui expliquent comment, à partir d'une phrase de base, on peut obtenir les diverses phrases dérivées ;
- les diverses sortes d'unités (ou de signifiants) c'est à dire les *catégories grammaticales* qui peuvent apparaître dans les phrases de base ou dans les phrases dérivées (nom propre, nom commun, déterminant, auxiliaire, verbe fort, verbe faible, marqueur de transformation, etc., etc.) ;
- les différents *groupes* (ou syntagmes) d'une langue (groupe nominal, groupe prépositionnel, groupe prédicatif, etc.) et leurs règles de composition interne (constituants obligatoires et constituants facultatifs) ;
- la *structure hiérarchique* des phrases (illustrée par les fameux "arbres") ;
- les *fonctions* (sujet, prédicat, complément, attribut, etc..) que peuvent remplir les catégories ou les groupes dans cette organisation hiérarchique de la phrase.

Pour l'essentiel, ces résultats sont considérés comme des *acquis*, ou tout au moins comme des "bases de travail", par tous les courants contemporains de linguistique ou des sciences du langage

Si elles sont donc utiles et indispensables, ces approches grammaticales demeurent cependant **incomplètes** et/ou **insuffisantes**, et cela pour trois raisons au moins.

La première raison est banale, mais il convient néanmoins de la re-formuler : les grammaires constituent des "théories" du système de la langue, et par principe, aucune théorie ne peut prétendre être parfaite ou définitive. Comme nous l'avons vu, certains phénomènes restent

inexpliqués ou mal expliqués, et les linguistes continueront donc à améliorer d'une part leurs descriptions du système de chaque langue naturelle, d'autre part leurs hypothèses sur les caractéristiques communes à tous les systèmes de langue attestables dans l'univers.

Prenons un exemple concernant ce second point. La *Grammaire Générative et Transformationnelle* de Chomsky prétend décrire les règles syntaxiques qui seraient communes à toutes les langues naturelles, et qui définiraient ainsi le *langage*, comme capacité de l'espèce humaine. Il s'agit là d'un projet légitime, dans la mesure où, tous les humains ayant des capacités cognitives équivalentes, il doit bien y avoir des éléments communs à toutes les langues naturelles (des "universaux du langage"). Cependant, les travaux effectués à ce jour par les linguistes de ce courant ont porté essentiellement sur les langues du groupe indo-européen, et en particulier sur l'anglais. Il reste donc des milliers de langues très différentes à analyser, avant de pouvoir déterminer ce qui est véritablement universel ou commun à toute langue naturelle ; et ce travail risque d'être encore très long.....

La deuxième raison est plus profonde, et on pourrait la résumer par les formules suivantes : *l'analyse d'une langue ne peut se réduire à l'analyse du système des phrases ; ou encore, si toute langue comporte un système grammatical, elle ne se réduit jamais à ce seul système ; ou mieux encore, si, méthodologiquement, on peut analyser le système de la langue comme s'il était fermé (approche "interne" évoquée plus haut), en réalité le système de la langue est ouvert sur son environnement et en conséquence, il dépend au moins partiellement de cet environnement.*

Pour comprendre ces formules, il faut d'abord en revenir à des constats très simples et évidents : - une langue n'"existe" concrètement que dans les **pratiques verbales**, dans l'**usage verbal** des membres d'une communauté donnée (par rapport à cela, le "système" ou la "grammaire" d'une langue ont le statut d'abstractions théoriques) ; - les pratiques verbales servent aux interactions communicatives des membres d'un groupe, et elles *s'adaptent nécessairement* aux caractéristiques des pratiques matérielles et sociales générales de ce groupe ; - de ce point de vue, si les langues changent avec le temps, c'est parce que les caractéristiques la vie matérielle et sociale se modifient elles-mêmes au cours de l'histoire d'une communauté.

Il y a donc lieu d'identifier les aspects du système de la langue qui dépendent de l'environnement, ou encore du *contexte*, et d'analyser les mécanismes de cette dépendance. Ce sont ces aspects de dépendance au contexte, tels qu'ils sont abordés par divers courants théoriques contemporains (*théorie de l'énonciation* et *pragmatique* notamment), qui seront analysés dans le présent chapitre.

La troisième raison est que si les phrases constituent bien des unités fondamentales de la langue, elles n'en constituent pas pour autant les unités "supérieures" ou "ultimes" : les phrases s'organisent elles-mêmes en **discours** et/ou en **textes**, et ces discours ou textes sont de types divers et présentent donc des caractéristiques différentes (roman, lettre, conversation courante, éditorial, article scientifique, etc.).

Il y a donc lieu d'analyser aussi, d'une part les règles générales qui président à l'organisation des phrases en un texte cohérent, d'autre part les règles particulières d'organisation des différentes sortes de textes/discours. Ces aspects sont traités par des approches contemporaines, que l'on qualifie de *linguistique textuelle*, *d'analyse du discours*, de *sciences des textes*, etc. Ils seront abordés dans le dernier chapitre (V) du cours, qui permettra notamment de définir avec précision ce que l'on entend par discours, textes, etc.

Avant de présenter les résultats de quelques approches traitant du fonctionnement de la langue dans son contexte, quatre autres commentaires préliminaires paraissent utiles : - le premier mettra en évidence cette réalité à la fois fondamentale et peu apparente qu'est le changement linguistique et évoquera les principales causes de ce changement ; - le deuxième analysera cette autre réalité qu'est la «résistance au changement linguistique», ses caractéristiques et ses causes ; - le troisième introduira quelques notions et concepts qui sont utilisés par l'ensemble des courants abordant les rapports de la langue à son contexte ; - le quatrième présentera les choix que nous avons effectués parmi cet ensemble de courants théoriques.

A. La réalité du changement linguistique et ses causes

1. Rappel de thèmes saussuriens

Pour Saussure, s'il est justifié de parler de "système de la langue", c'est parce que, dans une communauté verbale donnée, à un moment de l'histoire artificiellement stabilisé (ou encore en *synchronie*), les locuteurs d'une langue "ressentent" que celle-ci fonctionne, au moins partiellement, comme un système ; ce qui permet notamment à ces locuteurs de porter des jugements de *grammaticalité* («cette phrase est correctement construite», c'est à dire construite selon les règles du système ; «cette autre phrase est mal construite», ou encore «cette production n'est pas vraiment une phrase de la langue»).

Mais cette évidence synchronique ne doit pas faire oublier que la langue et son système changent en permanence (avec le temps, l'histoire ou en *diachronie*), même si les locuteurs ne s'en aperçoivent guère, dans la mesure où ces changements sont très lents.

Les langues changent parce que les signes qui les constituent sont arbitraires (aucun "contenu" ne les retenant, ils sont soumis aux évolutions de la vie d'un groupe). Et les effets dé-structurants de ces modifications permanentes des signes sont compensés par les mécanismes d'analogie, qui rétablissent de la régularité dans le système.

2. Les changements de la langue française

La langue française a considérablement changé, depuis sa "naissance" (que l'on situe symboliquement en 842, date du premier texte écrit en "francien"), mais on ne se rend généralement pas compte de l'importance de ces changements en raison du fait que les textes anciens, pour être lisibles, sont habituellement réécrits en français contemporain. Il convient donc de réexaminer ces textes anciens, tels qu'ils ont été écrits, à défaut de savoir vraiment comment, à ces époques anciennes, le "français" était parlé.

Texte du IXe : Les serments de Strasbourg

Pour la (petite) histoire.

Charlemagne avait trois petits-fils, qui s'étaient mis d'accord pour partager son empire : à Charles le Chauve devait revenir un territoire correspondant à une large part de la France actuelle ; à Louis le Germanique devait revenir un territoire correspondant globalement à l'Allemagne actuelle ; à Lothaire devait revenir ce que l'on a appelé ensuite la Lotharingie (territoires situés

sur un axe central, allant du nord de l'Italie à la Wallonie, en passant notamment par la Suisse et l'Alsace). Mais Lothaire a renié cet accord et a voulu s'approprier la totalité de l'empire. Charles et Louis se sont alors alliés pour combattre Lothaire, et ont tenu une cérémonie symbolique à Strasbourg, au cours de laquelle Louis le Germanique a adressé, en "français", un serment destiné à Charles le Chauve et à ses troupes, alors que réciproquement Charles le Chauve a adressé, en "allemand", un serment destiné à Louis le Germanique et à ses troupes. Le Serment de Strasbourg est donc le texte écrit préparé pour être prononcé par Louis le Germanique, et il se présente comme suit dans sa version originale.

Pro deo amur et pro Christian poblo et nostro comun saluament d'ist di in avant in quant deus sauir et pudir me dunat si saluarai eo cist meon fadre Karlo et in aiudha et in cadhuna cosa si cum om per dreit son fradra saluar dift in o quid il mi altresì fazet

Traduction en français contemporain

Pour l'amour de Dieu et du peuple chrétien et notre salut commun, à partir de ce jour, pour autant que Dieu m'en donne le savoir et le pouvoir, je soutiendrai mon frère Charles de mon aide et en toute chose comme on doit justement aider son frère, à condition qu'il m'en fasse autant.

Texte en Ancien français (XIIe : Chanson de Roland)

Halt sunt li pui et mult halt les arbres
Quatre pirins i ad luisant de marbre

Traduction en français contemporain

Hauts sont les monts et très hauts les arbres
Il y a quatre blocs brillants de marbre

Texte en Moyen français (XVe : Villon, Ballade des pendus)

La pluie nous a buez et lauez
Et le soleil dessechez & noircis
Pies corbeaux nous ont les yeulx cauez

Texte en Français moderne (XVIIe : Descartes, Discours de la Méthode)

J'ay esté nourri aux lettres dès mon enfance; et pour ce qu'on me persuadoit que par leur moyen on pouuait acquerir vne connoissance claire & assurée de tout ce qui est vtile à la vie, i'aurais vn extreme dsir de les apprendre.

Texte en Français contemporain (Le père Duschêne : 1790)

Je connais un foutu calotin qui ne goûtera guère ma morale, car il a prononcé l'arrêt de réprobation à deux religieuses sorties dernièrement de leur Couvent. Je ne sais nullement

le nom de ce bougre-là; mais en attendant que je le sache, je peux lui donner celui de jean-foutre.

3. *Les causes des changements*

La raison principale des changements linguistiques est que, comme l'affirmait Saussure, toute langue constitue une **institution sociale**, c'est à dire une *construction collective*, au même titre que les institutions politiques, les institutions et lois juridiques, les règles de la vie sociale et familiale, les institutions et œuvres culturelles ou artistiques, etc., etc. En raison des modifications plus ou moins profondes ayant trait aux ressources matérielles disponibles dans un groupe, aux découverts techniques affectant ses formes d'activité et de travail, aux transformations des conceptions philosophiques, religieuses, scientifiques, etc., toutes ces institutions sociales évoluent nécessairement avec le temps, et donc chaque langue se transforme aussi nécessairement avec le temps.

Une des illustrations les plus claires de cette dépendance de la langue par rapport aux conditions matérielles et sociales de la vie d'un groupe, est l'existence de patois, de dialectes, ou de variantes régionales, qui sont des formes d'utilisation particulières d'une langue, qui se développent dans des sous-groupes plus ou moins isolés les uns des autres.

Les langues constituent néanmoins des institutions sociales *particulières*, et ce sous deux angles qui sont apparemment contradictoires.

D'un côté, la langue constitue l'institution sociale **majeure** d'un groupe. D'abord parce qu'elle constitue l'instrument de communication qui est indispensable à l'organisation et à la perpétuation des autres institutions sociales : ces autres institutions sont soutenues par des textes écrits (des lois notamment) qui constituent des références ; les règles et usages de la vie ordinaire, même quand ils ne sont pas codifiés dans des lois écrites, sont évalués, discutés, approuvés et/ou contestés dans le cadre de productions verbales. Ensuite parce que, en conséquence de ce qui précède, les propriétés spécifiques des institutions, des règles et des usages d'un groupe se reflètent nécessairement dans les mots et les structures de la langue que ce groupe utilise.

D'un autre côté, la langue est une institution «particulièrement réactionnaire», dans la mesure où elle **évolue plus lentement** que les autres institutions sociales. La raison la plus profonde de cette lenteur dans le changement tient au caractère *arbitraire* des signes (cf. Chapitre Saussure) , c'est à dire au fait qu'il n'y a aucun lien motivé entre un signifiant et son signifié : les transformations de la vie sociale et matérielle d'un groupe n'ont donc généralement pas d'effet mécanique immédiat sur les mots de langue utilisée ; leur effet est de provoquer, progressivement, des re-distributions des rapports entre les signifiants et les signifiés (un mot "reste", mais son sens se transforme), puis plus progressivement encore, la disparition de certains mots (ou structures) vraiment "dépassés" et l'émergence de nouveaux mots (ou structures) plus "adaptés". Mais il existe également une autre raison à cette lenteur, que l'on peut qualifier de «résistance (socio-politique) au changement».

B. Les résistances aux changements

Comme toutes les autres institutions, règles et usages de la vie sociale, la langue fait l'objet de discussions, d'évaluations, de débats, qui sont d'ordre socio-politique : dans la mesure où la

langue constitue un bien collectif, chaque citoyen peut en effet légitimement considérer qu'il existe de plus ou moins bonnes manières de la parler, de l'écrire, etc.

Depuis le XVIIe, comme nous l'avons vu dans le chapitre I (Histoire des idées), certaines personnes, certains sous-groupes, certaines institutions (comme l'Académie) se prononcent régulièrement sur ce qu'ils souhaiteraient, voire souhaiteraient imposer que la langue soit. C'est ce processus que l'on qualifie d'**entreprise normative** : il ne s'agit pas, comme le font en principe les linguistes, de décrire et d'expliquer les langues telles qu'elles sont à un moment donné, et/ou telles qu'elles évoluent dans le temps, mais il s'agit plutôt d'exprimer ce que l'on souhaiterait que la langue soit (et le plus souvent, que la langue "reste").

Trois grands types d'entreprises normatives peuvent être distinguées.

- Les entreprises normatives à **motivations politiques**. Les Etats modernes, par souci de cohérence et d'unité nationales, ont mis en place des politiques visant à instaurer une seule et même *langue nationale*, et ont en conséquence tenté de faire disparaître les patois, les dialectes, les variantes régionales, etc. Rappel de la formule de Barère, immédiatement après la Révolution Française : «Chez un peuple libre, la langue est une et la même pour tous» (1792).

- Les entreprises normatives à **caractère culturel**. Les auteurs de théâtre, de littérature, etc., ont produit des œuvres ou textes de qualité, qui ont été considérés (et qui demeurent largement) des textes de référence, ou encore des *modèles de la bonne manière d'écrire* (voire de parler) la langue française. Un certain nombre de *grammairiens normatifs* ont alors entrepris, en se référant à ces modèles, d'édicter des règles du bien parler et du bien écrire en français (cf. Malherbe, Vaugelas, Grévisse, etc.).

- Les entreprises normatives d'**ordre scolaire**. Lorsqu'ils sont devenus publics et obligatoires à la fin du XIXe, les systèmes éducatifs ont eu besoin également d'un "modèle" de langue à enseigner, et ont construit une sorte de langue de base que l'on qualifie parfois de *langue standard* ou encore *langue d'école*.

Dans la mesure où elles tentent de fournir des modèles de référence, ces entreprises normatives tendent toujours à considérer que la langue devrait rester **stable**, et donc réproouvent, condamnent les changements "actuels" (liés à l'adaptation), ainsi que toutes les formes de diversité interne (variations selon les groupes, les régions, les âges, les métiers, etc.).

Il existe donc une **dialectique permanente** entre la «vie d'une langue» qui est fondamentalement adaptation et changement, et les «résistances socio-politiques» qui tendent à freiner au maximum et cette adaptation et ce changement.

Les énoncés 1, 3, 5 et 7 qui suivent illustrent cette dialectique, telle qu'elle se présente aujourd'hui. D'un côté, d'un point de vue linguistique, on peut (à partir des mécanismes d'*analogie* décrits par Saussure) expliquer pourquoi ces manières de parler ou décrire tendent à se répandre. D'un autre, côté la norme considère que ces énoncés sont "fautifs", et devraient donc être combattus.

- (1) Il a pris le PV de la séance, l'ancien, que je t'avais parlé.
- (2) Pierre va à la plage
- (3) Pierre va au coiffeur.
- (4) Je me souviens de son intervention.
- (5) Je me rappelle de son intervention.
- (6) La séance débute.

(7) Il débute la séance par un hommage à la victime.

Ces énoncés finiront-ils ou non par être acceptés ? Pour l'instant on ne peut préjuger de l'issue de ce «combat», et les linguistes ne peuvent, comme les autres, qu'attendre qu'un accord collectif s'établisse finalement.

C. Quelques notions et concepts généraux

Lorsqu'on aborde les problèmes de dépendance de la langue par rapport aux situations de vie matérielle et sociale et à leur histoire, on utilise les notions générales qui suivent.

Les recherches se centrent sur les **énoncés**, qui sont des unités "de la taille d'une phrase" qui incluent donc les phrases correctes ou grammaticales. Mais contrairement à la démarche des grammairiens structuralistes ou générativistes, on ne sélectionne pas a priori ces seules phrases bien formées (les phrases de base ou les phrases dérivées), mais on s'intéresse à tous les **énoncés attestés**, c'est à dire aux énoncés dont on peut prouver qu'ils sont régulièrement émis par les locuteurs d'une langue.

Donc, on s'intéressera aussi bien aux phrases clairement grammaticales, aux énoncés "douteux" évoqués plus haut, ou encore à des productions comme :

- Aujourd'hui, bœuf bourguignon
- J'ai Pierre qui a encore fait une bêtise
- Silence, les petits !
- Etc.

Les recherches visent à mettre en évidence les influences qui s'exercent, "de l'extérieur", sur les caractéristiques linguistiques internes des énoncés. Trois types d'influences externes peuvent être distingués.

- La **situation de communication**, c'est-à-dire le cadre extérieur dans lequel est produit un énoncé (telle personne produit un énoncé, à tel moment et à tel endroit, dans telle forme d'interaction, en jouant tel rôle social, en visant tel destinataire, etc.). Ces situations de communication sont *diverses*, et l'objectif est donc de mesurer les effets de chaque situation particulière sur les caractéristiques des énoncés produits.

- L'**acte d'énonciation** accompli par le producteur. Dans une situation de communication donnée, le producteur d'un énoncé peut avoir des objectifs, des raisons, des intentions déterminées, qui sont aussi très variables ; et l'objectif est aussi de mesurer les effets de chaque acte particulier sur les caractéristiques des énoncés produits.

- Le **cadre textuel** dans lequel un énoncé apparaît, c'est à dire les énoncés qui précèdent ou suivent l'énoncé analysé, l'objectif étant toujours de mesurer les effets de cet environnement verbal particulier sur les caractéristiques des énoncés produits.

La situation de communication et l'acte d'énonciation constituent ce que l'on qualifie de **contexte** d'un énoncé. Le cadre textuel constitue ce que l'on appelle le **co-texte** d'un énoncé. Dans le présent chapitre, on évoquera les théories analysant les effets du contexte sur les énoncés ; dans le chapitre V du cours, on évoquera les théories analysant la structure des textes et son influence sur les énoncés singuliers qui y apparaissent.

Au plan sémantique, on ne se centrera pas sur le *sens* d'un mot ou d'un énoncé, c'est à dire sur leur valeur sémantique "moyenne" ou "théorique" : le sens d'un mot est ce qu'en dit, par exemple, une définition de dictionnaire. On se centrera plutôt sur la **signification** d'un mot ou d'un énoncé, c'est à dire sur la **valeur réelle** que prend cette unité, en tenant compte du contexte et du co-texte. A titre d'exemple, si on peut trouver au dictionnaire le sens du mot «intelligent», la signification ou valeur réelle de ce terme sera différente dans les deux énoncés qui suivent :

- Einstein était très intelligent.
- Ah ce qu'il est intelligent, ce règlement ! (contexte d'ironie)

Certaines théories, relevant de la *sociolinguistique*, se centrent surtout sur la signification des mots, en fonction des variations de contexte et de co-texte ; les théories que nous aborderons dans ce chapitre se centrent essentiellement sur la signification des énoncés, en fonction des variations du contexte.

D. Un choix de théories

De très nombreux courants théoriques ont, surtout depuis la seconde moitié du XXe, abordé la problématique des rapports des énoncés à leur contexte :

- les théories de la communication
- la pragmatique linguistique
- la linguistique conversationnelle
- les théories de l'énonciation
- les théorie des actes de langage, ou des actes de parole, ou encore des actes de discours
- l'interactionnisme symbolique
- les théories de l'implicite dans la langue
- Etc.

Parmi ce vaste ensemble, nous choisirons de résumer quatre approches, qui nous paraissent à la fois représentatives et relativement simples.

1. Les **descriptions des situations de communication**. Un premier ensemble d'approches ont visé à décrire et à conceptualiser les situations de communication et en ont proposé un "schéma" global ; si elles ont joué un rôle fondateur, notamment en introduisant divers concepts de base et en donnant naissance à l'*informatique*, elles ne fournissent néanmoins qu'une première approche du problème de la communication, qui est critiquable au moins sur un point essentiel.

2. La **théorie de l'énonciation** de Benveniste, ou plus exactement une partie de cette théorie qui est consacrée à l'analyse des mécanismes de dépendance des énoncés par rapport à leur contexte physique ou matériel.

3. La théorie des **actes de langage**, d'abord telle qu'elle a été proposée par Austin et Searle, ensuite telle qu'elle a été prolongée par certains auteurs interactionnistes. Ce courant est centré sur l'analyse des mécanismes de dépendance des énoncés par rapport à leur contexte social.

4. La théorie de l'**implicite dans la langue**, telle qu'elle a été formulée dans une partie de l'œuvre de Ducrot.

I. Les descriptions des situations de communication

Introduction

Saussure avait opposé la *langue* à la **parole**, et avait défini cette dernière comme «*la mise en œuvre de la langue par un individu singulier*».

Toutes les théories qui seront évoquées dans ce chapitre se caractérisent par la volonté de rediscuter ou de critiquer ce concept de *parole* ; elles visent plus particulièrement à montrer que la mise en œuvre de la langue ne doit pas être considérée comme un phénomène strictement individuel (et donc, selon Saussure, sans grand intérêt), mais qu'elle constitue un phénomène qui est *organisé*, et qui obéit dès lors à un ensemble de *règles*, dont des règles sociales relativement contraignantes.

Les premières démarches entreprises dans cette perspective ont visé à décrire et à conceptualiser les situations de prise de parole (et/ou d'écriture), qui ont été qualifiées de **situations de communication**. Le psychologue K. Bühler est sans doute le premier à avoir proposé, dès les années 30 dans son ouvrage *Organon*, une description des situations de communication ; celle-ci a été reprise et complétée par le Cercle Linguistique de Prague, et en particulier par le linguiste Jakobson, qui a la réputation (injustifiée) d'en être le créateur ; elle a ensuite été développée encore par deux ingénieurs des télécommunications, Shannon et Weaver (1949), qui sont eux les fondateurs de ce que l'on appelle depuis lors la *théorie de l'information*.

Dans ce qui suit, nous présenterons d'abord le **schéma de la communication**, tel qu'il est issu des travaux de Bühler et de Jakobson. Nous aborderons ensuite deux types de prolongements de cette approche descriptive : - quelques concepts de la **théorie de l'information** qui a donné naissance à l'*informatique* ; - la "théorie" des **fonctions du langage**, élaborée par Jakobson et qui a connu un grand succès de vulgarisation, notamment dans les milieux pédagogiques. Nous évoquerons enfin la **critique majeure** que l'on peut adresser à ce type d'approche.

A. Le schéma de la communication

Ce schéma fait intervenir six composants et deux mécanismes.

Trois composants apparaissent déjà dans les théories de Saussure ou dans les théories structuralistes, mais sont ici (éventuellement) désignés par d'autres termes.

- La notion de **message** désigne une *production verbale effective*, saisie au seul niveau de ses *signifiants* explicites (par opposition aux signifiés de cette production ou à son «contenu»). Dans les approches structurales, on considèrerait qu'un message était constitué de «phrases» plus ou moins "grammaticalement correctes" et plus ou moins organisées. Dans la terminologie de ce courant, on évite la notion de «phrase», et on considère que tout message est constitué d'*énoncés* organisés en un *texte* (oral ou écrit).

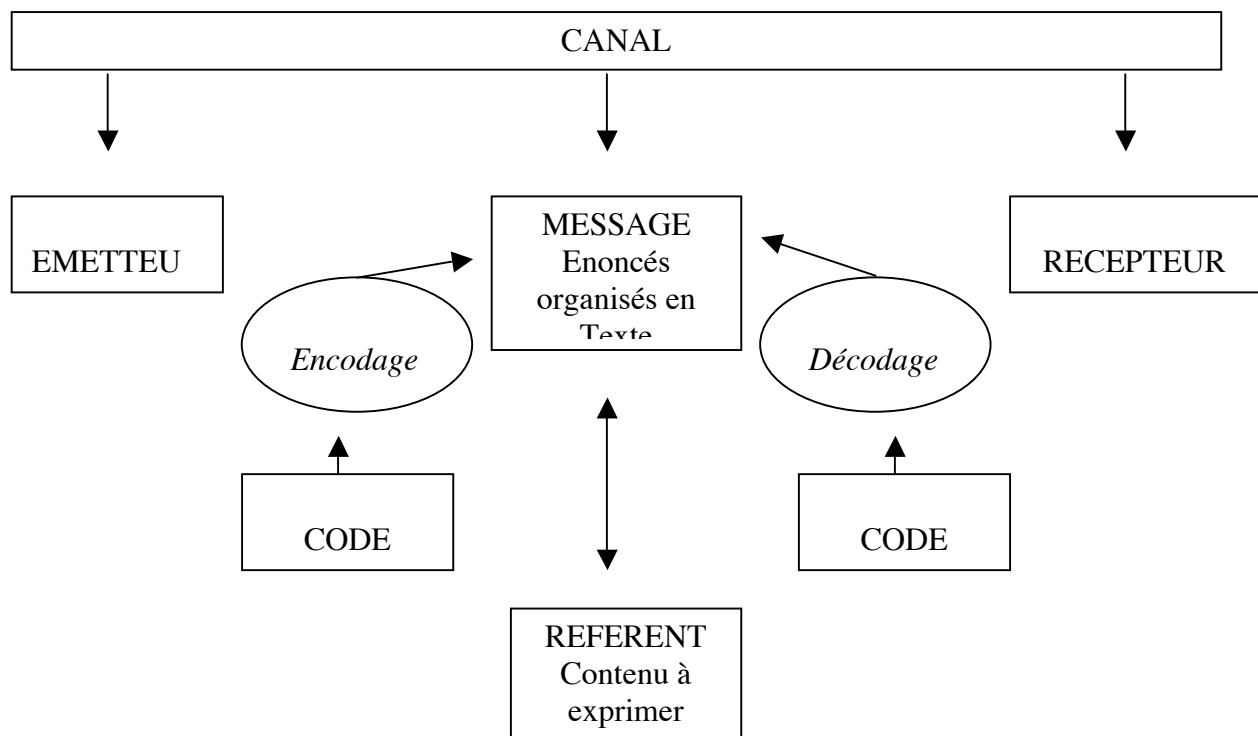
- La notion de **réfèrent** désigne le *contenu thématique* exprimé par le message, ou encore son sens littéral : quels sont les événements, actions, états, etc., qui sont exprimés par un message ?
- La notion de **code** désigne *les unités et les règles de la langue naturelle* qui est utilisée pour construire le message ou encore pour «traduire» ou exprimer un contenu référentiel donné. Ce terme de code équivaut donc à celui de *système* de la langue, avec ses propriétés lexicales, morphologiques et syntaxiques telles qu'elles ont été analysées par Saussure et les courants structuralistes.

Trois composants sont "nouveaux" et concernent plus particulièrement les conditions de mise en œuvre concrète d'un message.

- La notion d'**émetteur** (ou de *source*, ou de *producteur*, ou encore de *destinateur*) désigne l'organisme (en principe un humain, mais il pourrait aussi s'agir d'une "machine") qui produit concrètement un message.
- La notion de **récepteur** (ou *co-producteur*, ou *destinataire*) désigne l'organisme qui reçoit concrètement un message.
- La notion de **canal** est plus abstraite ; elle signifie que pour qu'un message puisse être transmis d'un émetteur à un récepteur, ceux-ci doivent être *en contact*, c'est à dire réciproquement accessibles dans le temps et/ou l'espace, et elle désigne en fait cet *espace/temps* du contact.

Les deux mécanismes concernent un aspect de l'activité réalisée par l'émetteur et par le récepteur lors de la communication d'un message.

- L'émetteur a un contenu à exprimer, et il dispose du code d'une langue naturelle ; il réalise alors un **encodage** : en se servant du code, il transforme le contenu à exprimer en un message effectif.
- Le récepteur est quant à lui au contact du message, et pour autant qu'il dispose du code de la *même* langue naturelle, il réalise l'opération inverse de **décodage** : en se servant du code, il retrouve le contenu qui est exprimé dans le message reçu.



B. Quelques éléments de la théorie de l'information

C'est sur la base de ce schéma que s'est développée la **Théorie de l'information**, dont nous n'évoquerons que quelques concepts centraux.

- La notion d'**information** désigne la valeur ou le *poids informatif* véhiculé par une unité quelconque du message (un son, une lettre, un mot, un groupe, un énoncé, etc.). Techniquement, l'information est définie comme *l'incertitude qui est levée par une unité du message*, et son poids est évalué en termes de *degré d'incertitude levée*. Ce qui peut être expliqué par l'exemple qui suit. Soit un émetteur qui produit le message «*Le singe a mangé la banane jaune*». Le groupe «*le singe*» a un poids informatif maximum pour le récepteur : celui-ci ignorait au départ ce dont l'émetteur allait parler, et son incertitude était donc totale. Le groupe «*a mangé*» a un poids informatif très élevé, mais moins important que le précédent : il précise ce que fait le singe, parmi ses actions possibles, qui sont certes nombreuses mais pas infinies (le singe ne pourrait pas butiner, par exemple). Le nom «*banane*» a un poids informatif très peu élevé, dans la mesure où le récepteur s'attend à ce que ce soit une banane que mange le singe ; ce n'est certes pas la seule possibilité, mais la probabilité est grande et donc l'incertitude pour le récepteur est faible. L'adjectif «*jaune*» a enfin un poids informatif quasi nul : la banane pourrait certes être verte, mais comme on la mange généralement mûre et donc jaune, il n'y a guère d'incertitude ; cette précision "n'ajoute" quasiment rien à la signification du message.

- La notion de **redondance** désigne le fait que certaines unités d'un message peuvent faire double emploi, ou encore fournir le même type d'information. Pour les raisons qui viennent d'être évoquées, on pourrait considérer que, dans l'exemple précédent, «*banane*» et «*jaune*» sont des unités quasiment redondantes. L'exemple qui suit fournit une illustration plus nette encore de ce phénomène.

Dans «*La délicieuse nouvelle apprentie s'est longuement maquillée*», le caractère féminin de l'auteur de l'action est exprimé centralement par le nom «*apprentie*» ; mais il est par ailleurs aussi indiqué par le déterminant «*la*», par les terminaisons des adjectifs «*délicieux*» et «*nouveau*» et par la forme du participe passé du verbe «*maquiller*» ; toutes ces unités véhiculent la même information et sont donc redondantes.

- La notion de **bruit** a un sens à la fois concret et métaphorique. Elle exprime le fait que certains éléments du *canal* peuvent perturber la réception d'un message : il peut s'agir de bruits externes, au sens concret, qui font en sorte qu'une partie du message est inaudible par le récepteur ; il peut s'agir aussi d'autres éléments perturbateurs ou "distracteurs", qui détournent l'attention du récepteur et l'empêchent de percevoir une partie du message. Selon la théorie de l'information de Shannon et Weaver, la redondance est conçue comme une sorte d'antidote au bruit. C'est parce qu'il y a généralement du bruit dans le canal que les messages sont redondants ; pour reprendre l'exemple précédent, si le bruit empêche de percevoir l'une des unités indiquant le féminin, les autres unités compenseront ce manque, et l'information "passera" quand même.

- La notion d'**entropie** (adaptée de la physique thermodynamique) désigne le taux de redondance d'un message. Elle se traduit par un calcul complexe de ce taux de redondance, et est également utilisée pour indiquer que certains messages sont vraiment trop (ou inutilement) redondants, alors que d'autres ne le seraient pas assez.

C'est dans le prolongement de cette théorie, notamment dans le cadre de projets de construction de systèmes de transmission d'information par des canaux sans bruits (et donc avec des messages ne nécessitant aucune redondance) que se sont développés les différents *langages informatiques*.

C. La "théorie" des «fonctions du langage»

Cette "théorie" a été élaborée par Jakobson. Son propos général est de mettre en évidence que les productions verbales ne "servent" pas seulement à exprimer un contenu thématique ou référentiel, mais peuvent aussi fournir d'autres types d'indications, qui ont trait aux cinq autres composants du schéma de la communication.

Six fonctions possibles d'un message sont alors distinguées.

- La fonction **référentielle** : le message fournit (quasi nécessairement) des indications concernant le *contenu référentiel* : «*Pierre a mangé une fondue fribourgeoise hier*»

- La fonction **expressive** ou **émotive** : le message peut fournir en outre des indications qui concernent l'état (pensée, sentiment, croyance, attitude, etc.) de l'*émetteur* : «*Je crois qu'il est indispensable d'adhérer à cette théorie*»

- La fonction **conative** (du latin *conari* : "s'efforcer de") : le message peut fournir en outre des indications qui concernent des attentes, des intentions, une volonté de l'émetteur à l'égard du *récepteur* : «*Pierre, tu dois absolument venir demain*»

- La fonction **métalinguistique** : le message peut fournir éventuellement des indications qui renvoient à *lui-même*, ou à un autre message, ou encore au langage en général : «*Je viens de te dire cela, mais je me suis mal exprimé ; je vais le formuler autrement*»

- La fonction **poétique** : le message peut témoigner d'un travail de l'émetteur portant sur les signifiants et consistant à leur donner une forme élégante, littéraire, poétique, recherchée, etc. : «*Bonjour, oh astre de mes vieux jours...*»

- La fonction **phatique** : le message peut avoir un contenu référentiel sans véritable importance, et constituer une sorte de prétexte pour une entrée en contact de l'émetteur avec le récepteur : «*Salut, tu vas bien ? Pas mal et toi?*»

Cette approche a le mérite de montrer que les messages produits peuvent éventuellement servir à autre chose qu'à l'expression d'un contenu référentiel. Mais elle demeure très générale, et n'a jamais pu faire l'objet d'une véritable opérationnalisation technique, qui identifierait, par exemple, les formes linguistiques susceptibles d'assurer plutôt l'une ou l'autre fonction.

D. Critique du schéma de la communication

Tel qu'il se présente, le schéma de la communication présente un "défaut" majeur : il implique que, pour autant qu'ils partagent le même code et soient donc capables de réaliser correctement

les mécanismes d'encodage et de décodage, **un émetteur et un récepteur vont nécessairement (et complètement) se comprendre.**

Or, à l'évidence, ce n'est pas toujours le cas. Un message comme «*Tu as l'air bien joyeux ce matin*» peut être parfaitement décodé par un récepteur, ce qui n'empêchera pas ce dernier d'y répondre éventuellement par «*Qu'est-ce que tu veux dire par là?*». Ce type d'exemple montre deux choses. D'une part, ce qui est dit ou écrit explicitement peut «cacher» quelque chose d'autre, ou encore un message peut avoir une signification différente de son sens littéral. D'autre part, pour comprendre vraiment un message, on a généralement besoin d'informations plus larges sur le contexte personnel et/ou social dans lequel se situent l'émetteur et le récepteur. Et ce sont ces deux aspects qui sont mis en évidence et analysés dans les théories que nous allons examiner maintenant.

II. La théorie (initiale) de l'énonciation

Introduction

L'approche théorique de l'énonciation a été fondée par Emile Benveniste, linguiste français qui a produit (entre 1925 et 1970) une œuvre considérable, en quantité et en qualité, mais qui demeure néanmoins relativement peu connu du «grand public».

Les publications les plus significatives de Benveniste ont été rassemblées dans un ouvrage en deux tomes, intitulé *Problèmes de linguistique générale* (1966 et 1974). [Il s'agit d'un ouvrage particulièrement aisé à lire, ce qui est plutôt rare chez un linguiste ; on ne peut donc qu'en conseiller la lecture à ceux qui voudraient approfondir leurs connaissances en ce domaine.]

Cette œuvre peut être décomposée en trois catégories principales de travaux.

- Des travaux de *linguistique historique et comparée*, qui ont porté principalement sur l'évolution du lexique des langues du groupe indo-européen, et qui visaient à mettre en évidence les relations entre les caractéristiques du *vocabulaire* d'une langue, et celles de l'organisation culturelle de la société parlant cette langue .

- De multiples travaux de *linguistique générale*. Une part de ceux-ci ont consisté en une analyse et une re-discussion critique des propositions de Saussure (discussion notamment des concepts de langue, de parole, d'arbitraire, de signification, etc.). Une autre part a consisté en études techniques des structures phonologiques, morphologiques et syntaxiques du français et d'autres langues (en particulier du latin), dans la perspective héritée du Cercle Linguistique de Prague. Une autre part encore a porté sur les problèmes généraux de la *communication*, avec notamment des études comparant les caractéristiques de la communication animale et celles de la communication humaine, et des études portant sur les ressemblances et les différences entre les divers systèmes de communication à l'œuvre chez les humains (musique, arts graphiques, gestes et mimiques, langage verbal, etc.).

- Des travaux plus spécifiques ou originaux portant sur les *mécanismes d'énonciation*. En ce domaine, Benveniste s'est d'abord intéressé à la *subjectivité dans le langage*, c'est à dire à l'analyse des unités linguistiques d'un énoncé qui fournissent, directement ou indirectement, des indications sur l'«état», physique ou psychique (attitudes, émotions, intentions, ironie, etc.) du sujet ayant produit cet énoncé ; il s'agissait là en fait d'une tentative d'analyser les traces de la *fonction expressive* du langage telle que définie par Jakobson (cf., plus haut I.C. ; «La théorie des fonctions du langage»). Cette tentative ayant plus ou moins échoué, il a élaboré ensuite une théorie plus générale ayant trait aux mécanismes d'interdépendance entre les caractéristiques de la situation de production d'un énoncé (situation incluant notamment l'émetteur) et certaines des caractéristiques linguistiques de l'énoncé produit : c'est ce que l'on appelle la *théorie de l'énonciation* ou encore la *théorie de l'appareil formel de l'énonciation*.

C'est cette dernière théorie que nous allons présenter ci-dessous. Il faut noter cependant qu'il s'agit là de la formulation initiale de Benveniste, et que depuis lors, de nombreux linguistes

français, comme Culioli, Kerbrat-Orrecchioni, Authier-Revuz, etc., ont développé et affiné cette approche.

A. Résumé de la théorie de l'énonciation

1. Position du problème

Dans les travaux qui sont ici concernés, Benveniste ne s'intéresse pas aux caractéristiques du *système de la langue*, comme entité abstraite, théorique ou désincarnée, mais s'intéresse à certains aspects de la **pratique de la langue** par des individus concrets, c'est à dire à ce que Saussure qualifiait de mécanisme de *parole* ; il s'intéresse plus particulièrement aux conditions d'*interprétation* des énoncés, en d'autres termes au problème de l'attribution d'une **signification** à ces énoncés.

Prenons quatre exemples :

- (1) La linguistique est la principale science du langage.
- (2) En 1929, un savant a publié un ouvrage original sur les rhododendrons.
- (3) Il sera au travail là-bas dès demain.
- (4) Hier, je t'ai pourtant dit que ce livre devait rester ici.

Pour autant que l'on maîtrise le lexique (ou vocabulaire) et la syntaxe du système de la langue française, on peut interpréter correctement (ou *complètement*) les énoncés 1 et 2. Par contre, si l'on ne dispose que de cette connaissance du système, ce que l'on peut comprendre de l'énoncé 3, c'est que «quelqu'un sera au travail quelque part un certain jour», et ce que l'on peut comprendre de l'énoncé 4, c'est que «un certain jour, quelqu'un a dit qu'un certain livre devait rester quelque part». En d'autres termes, pour interpréter complètement ces énoncés, il faut *en outre* savoir : - pour 3, qui est «il», où est «là-bas», quand est vraiment «demain» ; - pour 4, quand est vraiment «hier», qui sont «je» et «t'» (ou «te»), quel est le livre désigné et encore où est «ici». Ces éléments nécessaires à la compréhension ne sont pas disponibles dans l'énoncé ou dans la langue ; ils impliquent une connaissance de la *situation externe* dans laquelle l'énoncé a été produit. Pour rendre compte des mécanismes de compréhension d'énoncés du type de 3 ou 4, il convient donc, d'une part d'identifier et de définir les éléments de la situation dont la connaissance est nécessaire pour les interpréter, et d'autre part d'identifier et de décrire les unités linguistiques particulières qui exigent cette connaissance externe pour être complètement comprises. Dans le premier cas, on parlera d'une description des *paramètres du contexte (physique) de l'énonciation* (ou de la *production*) ; dans le second de *l'appareil formel de l'énonciation*.

2. Le contexte (physique) de l'énonciation

La notion d'**énonciation** désigne, comme nous l'avons vu (cf. Introduction ; C) l'acte de production ou de construction d'un énoncé par un individu déterminé.

Cette énonciation se réalise dans un **contexte**, que Benveniste décrit en faisant intervenir cinq *paramètres* :

- l'**émetteur**, défini comme dans le schéma de la communication (cf. plus haut) : c'est l'organisme humain qui produit l'énoncé ;
- le **récepteur** (ou *co-émetteur*), défini lui aussi comme dans le schéma de la communication : c'est un autre humain, en contact avec l'émetteur, susceptible de percevoir l'énoncé (oralement ou par écrit) et donc aussi susceptible d'y réagir, notamment d'y répondre.
- le **moment** (ou le **temps**) de la production de l'énoncé : quand ce dernier a-t-il été produit ?
- le **lieu** (ou l'**espace**) de la production de l'énoncé : à quel endroit celui-ci a-t-il été produit ?
- les **objets** ou **événements** situés dans l'espace-temps de la production de l'énoncé et donc accessibles à l'émetteur comme au récepteur.

Ce contexte est qualifié (par nous) de *physique*, parce que l'ensemble des paramètres qu'évoque Benveniste sont d'ordre matériel (ou sont observables) : la personne qui produit, celle qui reçoit, l'espace-temps dans lequel ils se trouvent ; les objets et événements perceptibles dans cet espace-temps. C'est ce qui différencie notamment cette approche d'autres théories (dont la théorie des «actes de langage») qui, comme nous le verrons plus loin, se centrent plutôt sur les paramètres *sociaux* ou *interactifs* du contexte.

3. L'appareil formel de l'énonciation

Cette expression désigne l'ensemble des unités linguistiques qui ne peuvent être complètement interprétées que lorsqu'on connaît les paramètres du contexte qui viennent d'être évoqués. Ces unités ont reçu des appellations diverses (Jakobson les qualifiait de *shifters* ou d'*embrayeurs*), mais l'appellation qui s'est finalement imposée, et que l'on retiendra, est celle de **déictiques**. On peut en établir la liste suivante.

- Les **pronoms personnels à la 1^{ère} personne** (*je, me, moi, nous*), dont on dit qu'ils *renvoient à* (ou qu'ils désignent) l'émetteur de l'énoncé. Plus précisément, ces pronoms "remplacent" un groupe de l'énoncé et expriment une relation d'équivalence entre ce groupe remplacé et l'émetteur. Si le groupe remplacé est un groupe nominal ayant la fonction grammaticale de sujet, on utilise (au singulier) le *je* ; si le groupe remplacé est un groupe nominal ayant la fonction grammaticale de complément du verbe, on utilise (au singulier) le *me* ; si le groupe remplacé est un groupe prépositionnel ayant la fonction grammaticale de complément du verbe, on utilise (au singulier) le *moi*.
- Les **pronoms personnels à la 2^{ème} personne** (*tu, te toi, vous*), qui *renvoient au* récepteur de l'énoncé. Comme les précédents, ces pronoms "remplacent" un groupe de l'énoncé et expriment une relation d'équivalence entre ce groupe remplacé et le récepteur. Si le groupe remplacé est un groupe nominal ayant la fonction grammaticale de sujet, on utilise (au singulier) le *tu* ; si le groupe remplacé est un groupe nominal ayant la fonction grammaticale de complément du verbe, on utilise (au singulier) le *te* ; si le groupe remplacé est un groupe prépositionnel ayant la fonction grammaticale de complément du verbe, on utilise (au singulier) le *toi*.
- Dans certains cas, les **pronoms personnels à la 3^{ème} personne** (*elle, il, leur, eux, elles, ils*). Ces unités peuvent renvoyer à une ou plusieurs personnes qui sont présentes dans le contexte

d'énonciation (ou qui sont connues des deux interlocuteurs), mais qui ne sont néanmoins ni l'émetteur, ni le récepteur. Elles peuvent aussi renvoyer à un ou plusieurs objets ou événements accessibles dans le contexte ou connus des interlocuteurs. Exemples :

- Deux étudiantes parlent de leur amie commune, Gisèle, et une étudiante dit :
«J'étais pourtant sûre qu'*elle* viendrait.»
- Un groupe de personnes attend le tram sur la Place Neuve et, le voyant arriver, l'une dit :
«Enfin, *il* arrive.»

- Certains **adverbes de temps** (*hier, demain, aujourd'hui*, etc.) et certaines **groupes ou expressions ayant une valeur temporelle** (*la semaine passée, dans trois jours, il y a un an*, etc.). Pour comprendre complètement ces unités linguistiques, ou encore pour situer précisément dans le temps l'état ou l'événement exprimé dans l'énoncé, il faut savoir quand ce dernier a été produit : par exemple, *demain* ne fournit qu'une indication relative : c'est le jour qui suit la production de l'énoncé.

- Dans certains cas, les **temps des verbes** (présent, passé composé, futur simple) fournissent aussi des informations à caractère déictique. Dans un énoncé comme «Jacques *viendra* aujourd'hui», le temps futur indique que l'action de «venir» est postérieure au moment de l'énonciation, et pour savoir quand cette action est réalisée, il faut donc savoir quand l'énoncé a été produit.

- Certains **adverbes de lieu** (*ici, là-bas, ailleurs*, etc.). Pour comprendre complètement ces unités linguistiques, ou encore pour localiser précisément l'état ou l'événement exprimé dans l'énoncé, il faut savoir où celui-ci a été produit : par exemple, *ici* ne fournit qu'une indication relative : c'est le lieu de la production de l'énoncé.

- Un **sous-ensemble de déterminants** (que l'on qualifiait traditionnellement d'*adjectifs démonstratifs* : *ce, cet, cette*) qui indiquent que la personne ou l'objet désignés par le nom qu'ils déterminent est accessible dans le contexte de l'énonciation ou encore est bien connu des deux interlocuteurs : *ce* livre, *cet* individu. Ces déterminants sont parfois qualifiés d'**ostensifs** (ce terme signifiant qu'ils servent à "montrer" quelque chose).

On remarquera que les adverbes de temps et les adverbes de lieu mentionnés dans cette liste constituent le sous-ensemble d'adverbes que nous avons qualifiés, dans le chapitre précédent, d'*adverbes pronominaux* (par opposition aux *adverbes standards*).

4. Schéma des rapports entre contexte physique et unités déictiques

Contexte (physique)		Unités déictiques
EMETTEUR	←————→	Pronoms 1 ^{ère} personne
RECEPTEUR	←————→	Pronoms 2 ^{ème} personne

MOMENT (TEMPS) DE L'ENONCIATION	←→	Certains adverbess de temps Expressions temporelles Temps des verbes
LIEU (ESPACE) DE L'ENONCIATION	←→	Certains adverbess de lieu
PERSONNES OU OBJETS ACCESSIBLES DANS L'ESPACE-TEMPS D'ENONCIATION	←→	Pronoms 3 ^{ème} personne Ostensifs

B. Remarques sur le statut et le fonctionnement des unités déictiques

Les unités déictiques servent donc à mettre en relation un élément de l'énoncé avec l'un des paramètres du contexte physique de l'énonciation, et elles ne peuvent en conséquence être complètement interprétées que lorsque l'on connaît ces paramètres.

Le terme *déictique* désigne donc une **fonction** que remplissent les unités concernées ; toutes les unités qui viennent d'être mentionnées **peuvent** remplir cette fonction, mais certaines d'entre elles ne la remplissent **pas nécessairement**, ou encore, peuvent remplir aussi une autre fonction. C'est donc l'analyse fine du rapport entre énoncé et contexte de l'énonciation qui permet de décider si l'une des unités mentionnées a vraiment le statut de *déictique*.

1. Les pronoms personnels et les ostensifs

Ces unités peuvent avoir cette fonction **déictique**, mais elles peuvent aussi (et parfois en outre) renvoyer, non pas à un élément du contexte externe, mais à une unité linguistique qui a déjà été exprimée dans le discours ; cette autre fonction, de mise en rapport interne au discours est qualifiée de **fonction** (ou **relation**) **anaphorique**.

Les **pronoms de 1^{ère} et de 2^{ème} personne** ont la plupart du temps une fonction *déictique* ; ils renvoient respectivement à l'émetteur et au récepteur comme dans l'exemple :

- Anne et Pierre se rencontrent et Anne dit : «*Je te* rendrai le livre demain»

Mais dans certaines suites d'énoncés, ces mêmes pronoms peuvent aussi renvoyer, non directement à l'émetteur ou au récepteur, mais à un personnage qui a été mentionné antérieurement dans le discours, comme le montre l'exemple suivant qui pourrait être tiré d'un conte :

- La fée Carabosse apparut soudain et déclara : "*Je* vais rendre le peuple heureux".

Dans ce cas, le *je* renvoie à l'émettrice d'une situation d'énonciation fictive, ou rapportée, et a, de ce point de vue, le statut de déictique "rapporté" ; mais ce *je* renvoie aussi à un groupe qui a été

exprimé antérieurement dans le discours, en l'occurrence *La fée Carabosse* ; il marque donc aussi un lien interne entre deux unités du discours, et a donc en outre une fonction *anaphorique*.

Les **pronoms de 3^{ème} personne** ont la plupart du temps cette fonction *anaphorique* ; ils renvoient à une unité (généralement un nom ou un groupe nominal) qui a été exprimée antérieurement dans le discours, comme dans l'exemple suivant :

- Jeanne est arrivée et *elle* a immédiatement rempli sa fiche.

Mais dans d'autres cas, ils peuvent renvoyer seulement à des personnes, des objets ou des événements accessibles dans le contexte physique d'énonciation, et avoir donc une fonction *déictique*, comme dans les exemples déjà mentionnés :

- Deux étudiantes parlent de leur amie commune, Gisèle, et une étudiante dit :

«J'étais pourtant sûre qu'*elle* viendrait.»

- Un groupe de personnes attend le tram sur la Place Neuve et, le voyant arriver, l'une dit :

«Enfin, *il* arrive.»

Les **ostensifs** (ou **adjectifs démonstratifs**) peuvent servir à "montrer" un élément présent dans le contexte de l'énonciation (ou connu des interlocuteurs), et ont dans ce cas une fonction *déictique*, comme dans l'exemple :

- Peux-tu me passer *ce* livre rouge

Mais comme les pronoms personnels, ces unités peuvent aussi renvoyer à une unité (généralement un groupe nominal) exprimée antérieurement dans le discours et avoir ainsi une fonction *anaphorique*, comme dans l'exemple suivant :

- Un homme étrange apparut soudain. *Cet* homme avait une longue barbe.

En résumé, on retiendra que les pronoms personnels et les ostensifs peuvent assurer deux fonctions distinctes (parfois cumulées) :

- mettre en rapport une unité de l'énoncé avec un paramètre *externe* du **contexte** de l'énonciation ; dans ce cas, leur fonction est **déictique**.

- mettre en rapport une unité de l'énoncé avec une autre unité qui a déjà été exprimée dans le discours ou dans le **co-texte**, et qui est donc *interne* au discours ; dans ce cas, leur fonction est **anaphorique**.

Les mécanismes de relation anaphorique sont extrêmement complexes, et sont analysés dans le cadre des théories des textes ou des discours, que nous aborderons (très brièvement) dans le chapitre V du cours.

2. Les temps des verbes

Dans la théorie de Benveniste, nous l'avons vu, les temps de verbes sont considérés comme des unités déictiques.

De fait, dans certaines situations, la temporalité de l'état ou de l'action mentionné dans un énoncé ne peut être "située" que lorsqu'on sait à quel moment cet énoncé a été produit, comme dans les exemples :

- Jeanne *vient de finir* son examen.

- Pierre *finira* son examen dans un instant.

Mais dans la plupart des cas, les temps des verbes ne mettent nullement en rapport le moment de l'état ou événement mentionné avec le moment de l'énonciation, comme dans les exemples qui suivent :

- La linguistique *est* la principale science du langage.
- En 1929, un savant *a publié* un ouvrage original sur les rhododendrons.
- Les Cromaniens *envahirent* la planète Volcanicus en l'an 3024.

Dans ces cas, le moment des états ou actions mentionnés peut être situé sans qu'il soit nécessaire de connaître le moment de l'acte de production des énoncés. Les temps du verbe de ces énoncés n'ont donc aucune fonction déictique.

En réalité, les fonctions que peuvent remplir les temps des verbes sont multiples et complexes, et sont, elles aussi, analysées dans le cadre des théories des textes ou des discours, que nous aborderons (très brièvement) dans le chapitre V du cours.

3. Les adverbes "pronominaux" de lieu et de temps et les expressions temporelles.

Ces unités ont, par principe, toujours un fonctionnement déictique.

Les adverbes de lieu et de temps faisant partie du sous-ensemble évoqué (*ici, là, aujourd'hui, demain, etc.*) sont qualifiés de *pronominaux* ou de *déictiques*, précisément parce qu'ils "fonctionnent" comme les pronoms déictiques.

Les expressions temporelles évoquées constituent un sous-ensemble d'indications temporelles dont le fonctionnement est toujours déictique.

C. Evaluation de la théorie (initiale) de l'énonciation

Cette approche a eu le mérite de mettre en évidence que certaines unités linguistiques (les unités *déictiques* constituant *l'appareil formel de l'énonciation*) devaient être analysées sous deux angles distincts. D'une part, elles peuvent être analysées en tant qu'éléments du *système grammatical* de la langue : elles relèvent de telle ou telle catégorie (pronom, adverbe, déterminant, etc.), elles sont parfois intégrées à des groupes, et elles ont une fonction grammaticale dans les phrases où elles apparaissent (sujet, complément, attribut, etc.). Mais d'autre part, ces unités marquent aussi un *rapport déterminé* (d'équivalence ou de monstration) *avec certains paramètres du contexte de l'énonciation*, et elles ne sont de ce fait complètement interprétables que sur la base de la connaissance de ce contexte *extérieur* à l'énoncé.

Ce constat fait apparaître qu'en réalité, toute langue naturelle constitue un objet complexe, qui comporte **plusieurs niveaux de structuration** (ou d'organisation) qui sont interdépendants ou en interaction. Trois sous-systèmes contribuant à la structuration d'une langue peuvent globalement être distingués : - le système grammatical interne ou autonome ; - le système des relations avec le contexte de production d'un énoncé ; - le système de règles d'organisation des énoncés en un texte cohérent.

- Le sous-système grammatical interne est décrit et conceptualisé par les grammaires structurales, par la Grammaire Générative, et par les théories qui leur ont succédé (cf. Chapitre III du cours).

- Le sous-système des règles d'organisation des textes sera brièvement abordé au chapitre V du cours.

- La *théorie de l'énonciation* qui vient d'être évoquée constitue une *première approche* du sous-système des relations avec le contexte de production.

Pourquoi la théorie (initiale) de l'énonciation ne constitue-t-elle qu'une première approche des mécanismes d'interdépendance de la langue et de son contexte ?

- D'une part, parce que, lorsqu'on prolonge ce type d'analyse, on s'aperçoit que d'autres unités encore (qui ne font pas partie de l'appareil formel de l'énonciation décrit par Benveniste) fonctionnent en interaction avec ce contexte, et ne peuvent être complètement interprétées qu'en connaissant ce dernier : c'est le cas notamment de certains autres pronoms (*ceci, cela*), d'autres déterminants comme les possessifs (*mon, ta, sa*, etc), des phrases interrogatives, impératives, exclamatives, etc. Les successeurs de Benveniste cités plus haut ont en conséquence "élargi" la théorie de l'énonciation initiale en étudiant le fonctionnement de ces autres unités.

- D'autre part et surtout, il est rapidement apparu que le contexte de l'énonciation ne pouvait être réduit, comme l'a fait Benveniste, à ses paramètres physiques ou matériels (émetteur, récepteur, espace-temps) ; les humains produisent des énoncés dans des situations d'interactions qui sont diverses et socialement réglées et les humains ont aussi des intentions ou des buts déterminés lorsqu'ils produisent un énoncé. Et ces facteurs sociaux et intentionnels peuvent également influencer la manière dont un énoncé est produit et dont un énoncé est interprété.

Les théories qui vont être résumées sous III ci-dessous se caractérisent précisément par ce souci de tenir compte, en outre, des paramètres sociaux et intentionnels du contexte de production d'un énoncé.

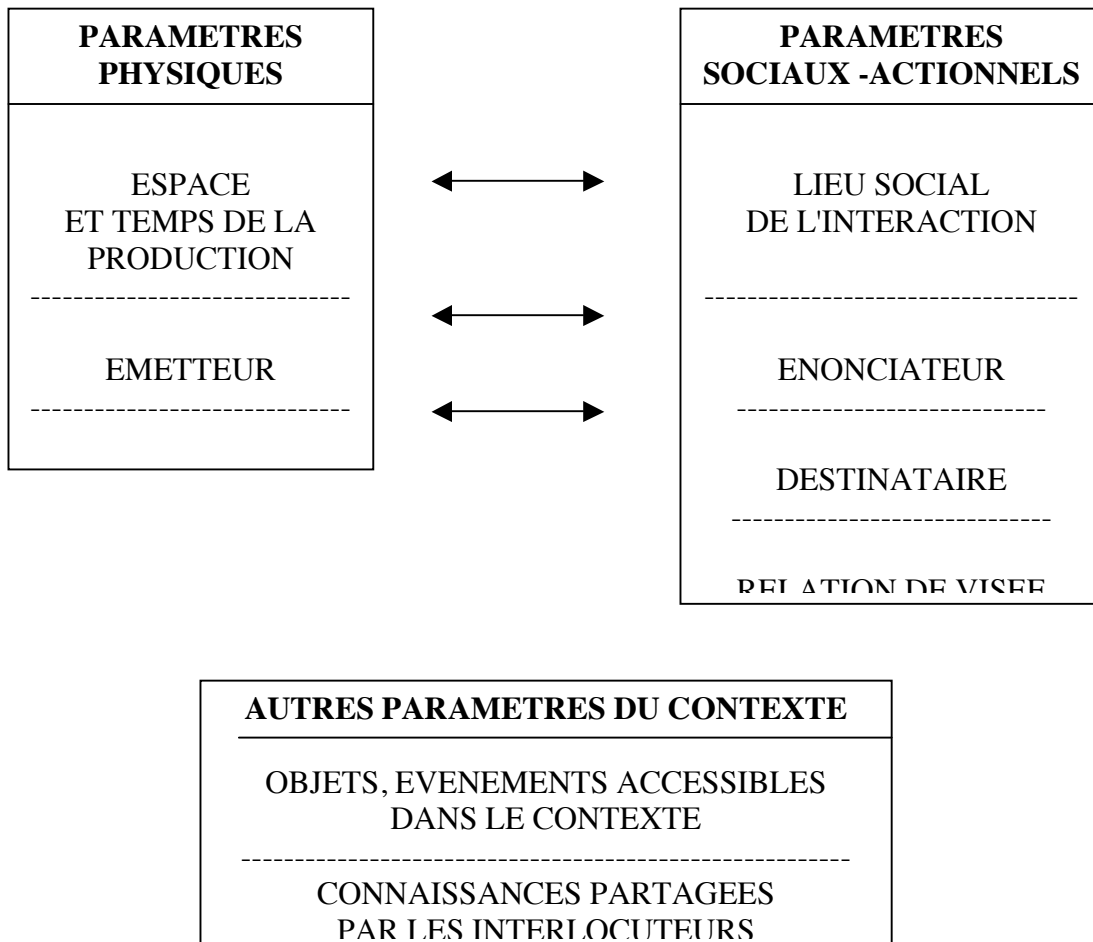
III. La théorie des actes de langage (et la pragmatique)

Introduction

Sous ce titre, nous évoquerons quelques apports principaux d'un vaste courant, dont l'inspirateur est le philosophe autrichien L. Wittgenstein, et qui connaît aujourd'hui un développement considérable sous l'appellation générale de **pragmatique**. Le propos général de ce courant est d'étudier les relations existant entre, d'une part les énoncés, et d'autre part les *actions* (ou les *actes*) que ces mêmes énoncés constituent dans un *contexte social* donné.

De manière générale, ces approches se donnent de fait une description plus complète du contexte de production des énoncés, qui distingue trois sous-groupes de paramètres, illustrés par le schéma qui suit :

Schéma du contexte de production selon les approches pragmatiques



Les paramètres du contexte physique sont identiques à ceux qui ont déjà été décrits dans le cadre de la théorie de l'énonciation (même si leur disposition est modifiée dans le schéma).

Les autres paramètres du contexte sont également identiques à ceux déjà décrits dans le cadre de la théorie de l'énonciation.

La nouveauté consiste donc en l'introduction d'un ensemble de **paramètres du contexte socio-actionnel**, que l'on peut définir de la manière suivante.

- La notion de **lieu social** désigne le *cadre social dans lequel se déroule une interaction*, cadre qui est souvent régi par des *règles collectives d'usage*. Un échange d'énoncés se produit certes toujours dans un certain lieu et à un certain moment (c'est sa dimension physique), mais il se produit aussi dans une certaine institution sociale (l'Eglise, l'école, la politique, les médias, la famille, le commerce, l'armée, etc.), institution qui définit et distribue des rôles sociaux particuliers (à l'école, des enseignants et des enseignés ; dans le commerce, des vendeurs et des acheteurs, etc.), et qui établit également des règles d'échange plus ou moins contraignantes, dont notamment les règles de politesse (comment un enseigné peut s'adresser à l'enseignant et réciproquement ; comment il est convenable d'interagir dans un commerce ; comment un soldat doit s'adresser à un gradé, etc.).

- La notion d'**énonciateur** désigne le *rôle social* qui est "*joué*" par l'émetteur dans un lieu social déterminé. Une même personne, en tant qu'entité physique productrice peut jouer des rôles sociaux différents : dans une même journée, par exemple, elle peut jouer, à la maison, le rôle de «parent» dans les interactions avec ses enfants ; à l'école primaire, le rôle d'«enseignant» dans ses rapports aux élèves, ou de «collègue» par rapport aux autres enseignants ; à l'Université, le rôle d'«étudiant» par rapport au «professeur», etc.

- La notion de **destinataire** désigne le *rôle social* qui est "*joué*" par le récepteur dans un lieu social déterminé. Une même personne, en tant qu'entité physique réceptrice peut jouer des rôles sociaux différents (Cf. les exemples précédents).

- La notion de **visée** ou de **but** désigne le type de rapport qui s'établit entre l'énonciateur et le destinataire (ou les destinataires), rapport qui est prédéterminé en large partie par le *lieu social* dans lequel se déroule l'interaction. A l'école, la visée de l'enseignant par rapport aux élèves sera de leur apprendre telle ou telle chose ; dans un commerce, la visée du client sera d'obtenir telle information du vendeur, etc.

On relèvera que, lors d'un échange verbal, les interlocuteurs ont une connaissance "évidente" des paramètres du contexte physique ; en principe, ils savent qui ils sont et également où et quand ils entrent en interaction verbale. Il n'en va pas nécessairement de même pour les paramètres du contexte socio-actionnel ; les règles d'usage des interactions, à l'école, à l'armée, dans les médias, etc., **s'apprennent**. Il arrive que l'on ne sache pas quelles sont les règles en usage dans une certaine situation (comment doit-on parler lorsqu'on rencontre le reine d'Angleterre?), et il arrive aussi que l'on se trompe sur le lieu social effectif d'une interaction (quelqu'un peut s'adresser à une personne qui est à la fois un supérieur hiérarchique et un ami, en pensant qu'il se situe dans un lieu social du type "échange amical", alors que cette personne, elle, réagit en tant que supérieur, donc dans le contexte d'un autre lieu social). Ces deux phénomènes sont des sources de certains des "malentendus" des échanges.

A. Le caractère «performatif» de certains énoncés

C'est le philosophe anglais J. Austin qui, dans son ouvrage *Quand dire, c'est faire* (1962/1970), a proposé ce que l'on peut considérer comme la première approche des dimensions **pragmatiques** du langage, et qui est donc le fondateur du courant aujourd'hui qualifié de *pragmatique linguistique*.

L'objectif d'Austin était d'abord de démontrer que la production d'énoncés ne sert pas seulement à exprimer ou à "traduire" des contenus thématiques (c'est à dire que les énoncés n'ont pas seulement une *fonction référentielle* — cf. I.C. *supra*), mais qu'elle sert aussi à **agir** sur le monde extérieur et sur les autres humains. Il était ensuite d'analyser et de théoriser les conditions de ce «pouvoir actif» des productions verbales.

Ses travaux l'ont conduit à introduire une distinction fondamentale entre *énoncés constatifs* et *énoncés performatifs*, distinction qui sera cependant relativisée ensuite, par une autocritique de l'auteur.

1. Énoncés constatifs vs énoncés performatifs

Prenons comme exemples les énoncés qui suivent :

- (1) Le chat est sur le paillason
- (2) La linguistique est une science complexe
- (3) Marie a annoncé la mauvaise nouvelle à Pierre

- (4) Je te baptise, au nom du père, du fils et du saint esprit.....
- (5) Je vous déclare unis par les liens du mariage
- (6) Je jure de dire toute la vérité...
- (7) Je te promets de venir demain

Selon Austin, les énoncés du type (1), (2) et (3) sont des **énoncés constatifs**, ce qui veut dire qu'ils servent à décrire (ou à «constater») une certaine réalité, ou encore qu'ils «affirment un certain état de fait». En conséquence, ces énoncés sont soumis à des *conditions de vérité*, c'est à dire qu'ils peuvent être évalués en termes de *vérité* ou de *fausseté*, ou encore que l'on peut se prononcer sur le fait que l'état ou l'action qu'ils décrivent correspond bien à la réalité : il peut être vrai ou faux que le chat se trouve effectivement sur le paillason, que la linguistique est complexe, ou encore que Marie a bien annoncé la nouvelle à Pierre.

Selon l'auteur, les énoncés du type (4), (5), (6) et (7) sont des **énoncés performatifs**, en ce sens que, par le fait même qu'ils sont émis, ils constituent un **acte** ou une **action en soi** : la production de l'énoncé (4) fait en sorte que la personne concernée se trouve baptisée ; la production de l'énoncé (5) fait en sorte que le couple concerné se trouve marié ; la production de l'énoncé (6) est constitutive d'un serment de son auteur (dire la vérité) ; la production de l'énoncé (7) est constitutive de la promesse de son auteur (venir demain). Les énoncés de ce type ne décrivent ou ne constatent quoi que ce soit ; ils «sont» des actes sociaux qui produisent des effets concrets, ou encore qui ont «une valeur performative» (d'où le titre de l'ouvrage d'Austin : *Quand dire, c'est faire*). Dès lors ces énoncés ne sont pas évalués en termes de vérité et de fausseté ; ils sont évalués en termes d'*efficacité*, ou encore de *succès vs échec* : l'effet attendu (baptême, mariage, serment, promesse) est-il effectivement obtenu ? En termes techniques, on dira que si les énoncés

constatifs sont soumis à des conditions de vérité, les énoncés performatifs sont soumis à des *conditions de félicité*.

2. Le rôle du contexte social dans le succès des énoncés performatifs

L'analyse des conditions d'efficacité (ou de succès ou de "félicité") des énoncés performatifs implique la prise en compte des **paramètres socio-actionnels du contexte**, tels que nous les avons décrits plus haut.

En effet, si un étudiant rencontre un couple d'amoureux au cours d'une soirée, et leur déclare, par plaisanterie, «Je vous déclare unis par les liens du mariage», cet énoncé restera sans effet, n'aura aucune valeur performative réelle. De même si, à la piscine, une personne, pour plaisanter toujours, fait couler un peu d'eau sur la tête d'un autre baigneur en disant : «je te baptise... ». Ces exemples montrent que pour qu'un énoncé soit réellement performatif, il est nécessaire que l'on se trouve dans une situation d'interaction, ou dans un **lieu social** déterminé (en l'occurrence, l'Etat et/ou l'Eglise), et qu'en conséquence, celle ou celui qui prononce l'énoncé soit doté d'un rôle social adéquat (officier d'état civil ou prêtre), qui est le rôle d'**énonciateur**, et que les récepteurs de l'énoncé jouent aussi, *sincèrement*, leur rôle de candidats au mariage ou au baptême (ou rôle de **destinataire**). Cette analyse montre aussi que c'est seulement dans le lieu social approprié que l'énonciateur peut avoir comme **visée** de marier ou de baptiser des gens : en dehors du cadre de ses fonctions officielles (dans un bistrot, par exemple), un agent d'état civil ne peut, quoi qu'il dise ou mime, réellement marier des gens.

De manière plus générale, cette analyse montre qu'un énoncé, en soi, n'est que potentiellement performatif ; il ne devient réellement performatif que dans la mesure où il s'inscrit dans un **système de règles sociales** plus ou moins codifiées, qui relèvent des conventions ou des rites en usage.

3. Les propriétés linguistiques des énoncés performatifs

Comparons les deux séries d'exemples qui suivent.

(4) Je te baptise, au nom du père, du fils et du saint esprit.....

(5) Je vous déclare unis par les liens du mariage

(6) Je jure de dire toute la vérité...

(7) Je te promets de venir demain

(8) Le prêtre a baptisé le jeune enfant

(9) Je t'ai promis de venir ce soir

(10) Tu avais juré que tu m'aiderais

Si les quatre énoncés de la première série peuvent être performatifs, aux conditions qui viennent d'être analysées, les énoncés du type (8), (9) et (10) ne peuvent l'être, et sont donc simplement **constatifs**. Ces énoncés "décrivent" ou "constatent", pour (8) qu'un prêtre a baptisé un enfant, pour (9) que quelqu'un a promis de venir, et pour (10) que quelqu'un avait juré de donner son

aide, et ils peuvent en conséquence être évalués en termes de vérité ou de fausseté : pour (8), est-ce que ce baptême a bien eu lieu ? Pour (9) et (10), est-ce que cet engagement a effectivement été pris ?

Cette analyse montre que, pour être potentiellement performatifs, les énoncés doivent présenter trois caractéristiques linguistiques nécessaires.

- Ils doivent contenir un type de verbe particulier, que l'on appelle **verbe performatif** (déclarer, baptiser, jurer, promettre, ordonner, etc.). En principe, on pourrait établir une liste exhaustive de ce sous-ensemble de verbes.

- Ces verbes performatifs doivent être conjugués au **présent de l'indicatif**.

- Le sujet de ces verbes doit être un **pronom de 1^{ère} personne**, en principe «je».

4. L'autocritique d'Austin

Cette première approche de la performativité est certes intéressante, dans la mesure où elle montre que certains énoncés constituent de véritables actions, et que ce statut d'action dépend des paramètres sociaux du contexte.

Mais Austin a néanmoins ensuite nuancé son analyse, sur la base de l'examen de couples d'exemples du type :

(11) Je te promets de t'emmener au cinéma demain

(12) Je t'emmènerai au cinéma demain

(13) Le chat est sur le paillason

(14) J'affirme que le chat est sur le paillason

Si l'on compare les énoncés (11) et (12), on observe que si l'énoncé (12) ne contient pas de verbe performatif, sa production, dans des circonstances déterminées, constitue tout autant une promesse pour celle ou celui qui le reçoit. Dans les deux cas, le producteur a accompli le même *acte d'engagement*. On dira dès lors que l'énoncé (11) a un caractère performatif explicite, alors que dans l'énoncé (12) ce caractère performatif demeure **implicite**, ou n'est pas "marqué" par un verbe spécifique.

De même si l'on compare les énoncés (13) et (14), on observe que dans les deux cas, celui qui produit émet le même *acte d'affirmation*, que cet acte soit explicite comme dans (14), ou qu'il demeure **implicite** comme dans (13).

De ce type d'analyse a alors émergé la thèse selon laquelle tout énoncé comporte, à la fois, une dimension «constative», que l'on appellera plutôt désormais *déclarative*, et une dimension «performative» ou *actionnelle*, que cette dernière soit, ou non, marquée par des caractéristiques linguistiques explicites.

Et c'est le développement de cette thèse qui donnera naissance à la théorie des *actes de langage* (ou *actes de parole*, ou *actes de discours*).

B. La théorie des «actes de langage»

Cette théorie devenue célèbre a été élaborée par le disciple et successeur d'Austin, J. Searle, qui l'a présentée dans son ouvrage *Les actes de langage* (1969/1972).

1. Les trois «dimensions» de tout énoncé

Prenons une autre série d'exemples.

(15) Je t'emmènerai demain au cinéma

(16) Je te promets que je t'emmènerai au cinéma demain

(17) Ouvrez la fenêtre, Gaston !

(18) Auriez-vous l'amabilité d'ouvrir la fenêtre, cher ami ?

(19) Si tu ouvres ce frigo, tu seras puni.

Selon Searle, tout énoncé (et donc les cinq qui précèdent) comporte trois dimensions distinctes, et peut en conséquence être analysé de trois points de vue différents.

a) Chaque énoncé comporte un aspect **locutoire** ou **locutionnaire**, cette notion désignant les caractéristiques syntaxiques et sémantiques "objectives" de l'énoncé. Quand on se place de ce point de vue *locutoire*, on identifie :

- d'un côté les caractéristiques *morphosyntaxiques* des énoncés, comme le font les grammaires modernes étudiées au chapitre précédent. Selon cette première partie de l'analyse, on observera donc notamment que :

- l'énoncé (15) est une phrase simple avec un pronom sujet, un verbe au futur, un adverbe déictique, etc. ;
- l'énoncé (16) est une phrase dérivée complexe avec une subordonnée complétive, etc. ;
- l'énoncé (17) est une phrase dérivée simple de type impératif, etc.
- l'énoncé (18) est une phrase dérivée simple de type interrogatif, etc.
- l'énoncé (19) est une phrase dérivée complexe avec une subordonnée complément de phrase (conditionnelle), etc. ;

- d'un autre côté les caractéristiques *sémantiques littérales* (ou *sens littéral*) des énoncés. Selon cette seconde partie de l'analyse, on observera ainsi notamment que :

- dans l'énoncé (15) quelqu'un dit qu'il emmènera quelqu'un d'autre au cinéma le lendemain;
- dans l'énoncé (18) quelqu'un demande à quelqu'un d'autre s'il est assez aimable pour ouvrir la fenêtre ;
- etc.

b) Chaque énoncé comporte un aspect **illocutoire** ou **illocutionnaire**, cette notion désignant la valeur d'**acte** que prend l'énoncé, valeur d'acte qui dépend bien sûr des caractéristiques locutoires de cet énoncé, mais également des **paramètres sociaux et subjectifs de son contexte de production**.

De ce deuxième point de vue,

- les énoncés (15) et (16), malgré leurs différences locutoires, manifestent un même acte, qui est celui de *promesse* ;
- les énoncés (17) et (18), malgré leurs différences locutoires, manifestent un même acte, qui peut être, selon la nature des relations entre les interlocuteurs, une *demande* ou un *ordre* ;
- l'énoncé (19) quant à lui manifeste en principe un acte de *menace*. Mais à supposer, par exemple, qu'il s'adresse à un adulte masochiste, il constituerait plutôt une *promesse* !

c) Chaque énoncé comporte enfin un aspect **perlocutoire** (ou **perlocutionnaire**), cette notion désignant l'**effet concret** que produit l'énoncé dans le monde réel, ou encore le taux de succès ou d'efficacité de cet énoncé.

- l'aspect perlocutoire des énoncés (15) et (16) est de savoir si la promesse sera tenue ou non ;
- l'aspect perlocutoire des énoncés (17) et (18) est de savoir si la fenêtre sera effectivement ouverte ;
- l'aspect perlocutoire de l'énoncé (19) est de savoir si la personne concernée ouvrira ou non encore le frigo.

2. Les «actes de langage»

Sur les bases qui viennent d'être établies, la notion d'**acte de langage** désigne la *valeur illocutoire* que prend un énoncé dans un contexte social et subjectif donné, quelles que soient, par ailleurs, ses caractéristiques locutoires, et quels que soient par ailleurs ses effets perlocutoires.

Divers classements des actes de langage ont été proposés, mais aucun ne peut prétendre être exhaustif et donc véritablement satisfaisant. Nous n'en mentionnerons qu'un, à titre d'exemple :

- les actes *représentatifs* (déclaration, affirmation, etc.) ;
- les actes *directifs* (ordre, demande, conseil, etc.)
- les actes *promissifs* (promesse, offre, invitation, souhait etc.)
- les actes *expressifs* (félicitations, remerciements, etc.)
- les actes *instituant*s (déclaration de guerre, nomination, baptême, mariage, etc.).

3. Une application pédagogique de la notion d'acte de langage

Cette notion a fait l'objet de diverses adaptations pédagogiques plus ou moins heureuses. L'une des plus répandues a trait aux rapports existant entre les types d'actes de langage et les types de phrases susceptibles de les exprimer.

En première analyse, on pourrait considérer qu'il existe une correspondance directe (ou bi-univoque) entre types d'actes et types de phrases, selon le schéma suivant :

- Acte d'**AFFIRMATION** ---> Phrase de base, déclarative
- Acte d'**ORDRE** ---> Phrase dérivée simple, de type impératif
- Acte de **DEMANDE** ---> Phrase dérivée simple, de type interrogatif
- Acte de **SOUHAIT** ---> Phrase dérivée simple, de type exclamatif

Mais tout l'intérêt de la théorie des actes de langage est précisément de démontrer que cette correspondance directe, si elle existe parfois, ne constitue qu'un cas particulier, et qu'en réalité un

même acte peut être exprimé par des types de phrases différentes, et réciproquement qu'un même type de phrase peut manifester des actes différents. A titre d'exemples :

- un acte de DEMANDE peut être exprimé par :
 - une phrase déclarative complexe : «Je te demande si tu viendras»
 - une phrase interrogative : «Est-ce que tu viendras ?»
 - une phrase impérative : «Viens donc ce soir !»
- un acte d'ORDRE peut être exprimé par
 - une phrase interrogative : «Voudriez-vous ouvrir la fenêtre ?»
 - une phrase impérative : «Ouvrez le fenêtre !»
 - une phrase déclarative complexe : «Je vous ordonne d'ouvrir la fenêtre»

Etc.

C. Un complément d'analyse des effets perlocutoires

Le sociologue américain E. Goffman a, dans le cadre d'une œuvre importante portant sur les *rites d'interaction quotidienne*, analysé les raisons pour lesquelles les locuteurs choisissent tel type d'énoncé, plutôt que tel autre, pour manifester un même acte de langage.

Selon sa théorie, un locuteur ayant à accomplir un acte donné est soumis à deux **contraintes communicationnelles** de natures différentes :

- d'un côté, il recherche l'*efficacité*, c'est à dire qu'il vise à obtenir l'effet perlocutoire attendu ; pour cela, il a intérêt à produire un énoncé qui soit le plus clair et le plus explicite possible pour son destinataire.
 - d'un autre côté, il se situe dans un lieu social déterminé, qui le contraint à *tenir compte du statut, de la sensibilité ou encore de la susceptibilité de son destinataire* ; pour cela, il doit parfois prendre des "précautions oratoires", qui peuvent entrer en conflit avec le souci d'efficacité.
- Sous ce second aspect, dans les termes de Goffman, le producteur d'un énoncé doit «ménager la **face** (ou «l'image de soi») de son destinataire», c'est-à-dire produire un énoncé dont la forme soit acceptable par ce destinataire (étant donné son rôle social), ou encore veiller à ne pas le choquer, à ne pas l'agresser, et à ne pas s'exposer en conséquence à une contestation ou à une agression en retour, qui pourrait mettre en cause sa propre **face** d'énonciateur.

La thèse de cet auteur est alors qu'un énonciateur tente généralement de trouver un **équilibre** entre le souci d'efficacité perlocutoire et la nécessité de préserver la face des interlocuteurs en présence, en fonction des caractéristiques du lieu social de l'interaction.

Illustrons cette thèse par un exemple.

Dans une salle de cours surchauffée, un enseignant souhaiterait qu'un étudiant ouvre une fenêtre. Cet enseignant pourrait alors, théoriquement, s'adresser à cet étudiant par les énoncés qui suivent :

- (20) Je vous ordonne d'ouvrir la fenêtre !
- (21) Ouvrez la fenêtre !
- (22) Pourriez-vous ouvrir la fenêtre ?
- (23) Auriez-vous l'amabilité d'ouvrir la fenêtre ?
- (24) Ne trouvez-vous pas qu'il fait trop chaud dans cette salle ?
- (25) Mais qu'il fait chaud dans cette salle !

Les énoncés (20) et (21) sont particulièrement clairs et explicites, mais ils risquent de choquer l'étudiant, qui estimerait justement qu'il n'est pas un serviteur de l'enseignant et qui, sa face ayant été atteinte, pourrait réagir en disant «vous n'avez pas à me donner des ordres», ou encore «mais ouvrez-la vous-même». Ce qui aurait pour effet en retour de mettre à mal l'image ou la face de l'enseignant vis-à-vis des autres étudiant(e)s.

Les énoncés (24) et (25), au contraire des précédents, ne risquent nullement de choquer l'étudiant auquel ils s'adressent et donc de mettre en danger la face des deux interlocuteurs. Mais en raison de leur caractère peu explicite, ils risquent également de ne pas être efficaces, l'étudiant concerné pouvant ne pas comprendre ce que l'enseignant souhaite.

Les énoncés du type (23) et (24) sont, dans la situation évoquée, les plus probables, parce qu'ils sont clairs, tout en ménageant la face de celui auquel ils s'adressent. Ils constituent un exemple de cette recherche d'équilibre postulée par Goffman.

Transition

L'acte de langage que manifeste un énoncé constitue un aspect de sa **signification**, et comme le montrent les exemples qui viennent d'être analysés, la compréhension de cette signification implique une connaissance des paramètres sociaux (ou socio-subjectifs) du contexte de l'interaction en cours.

Mais les exemples du type (25) et (26) montrent aussi que la connaissance qu'ont les interlocuteurs du contexte physique et social dans lequel ils se trouvent (ce qu'on appelle la *connaissance partagée*) permet parfois de ne pas dire explicitement ce que l'on souhaite ou ce que l'on attend, ou encore qu'il n'y a pas nécessairement besoin de tout dire, et qu'en conséquence, il existe souvent une dimension implicite dans les productions verbales.

C'est ce thème de **l'implicite dans la langue** qui sera brièvement abordé dans ce qui suit.

IV. L'implicite dans le langage

Ce thème a été abordé dans une partie de l'œuvre du linguiste français O. Ducrot, en particulier dans un ouvrage intitulé *Dire et ne pas dire* (1972).

Ducrot distingue trois formes d'**implication**, c'est à dire trois procédés (généralement volontaires ou conscients) par lesquels des informations ne sont pas explicitement exprimées dans un énoncé (elles restent donc implicites), tout en constituant des éléments nécessaires à la compréhension de la signification de ces mêmes énoncés. Cette signification pouvant être rétablie par le biais de la connaissance qu'ont les interlocuteurs des propriétés sociales et/ou matérielles du contexte.

1. L'implicite de l'énoncé

Ce procédé consiste à laisser inexprimée une affirmation qui, "normalement", est nécessaire à la complétude ou à la cohérence de l'énoncé, de telle sorte que cette **absence** soit remarquée, et soit par ce fait même dotée d'une **présence** plus efficace.

- (1) Il sait compter, il achète à la Migros.
- (2) Pierre veut me voir, donc il a des ennuis

Dans (1), la structure complète ou explicite de l'énoncé serait un syllogisme du type : «Il sait compter ; à la Migros, c'est moins cher ; donc il achète à la Migros. L'information essentielle que cette publicité veut transmettre (à la Migros, c'est moins cher) reste implicite, et n'en acquiert que plus de force.

Dans (2), selon le même procédé, l'information essentielle est que Pierre est un "ami" qui ne vient me voir que lorsqu'il a des ennuis.

2. L'implicite de l'énonciation (ou sous-entendu)

Dans certaines situations, un énonciateur peut, pour diverses raisons, ne pas vouloir dire explicitement ce qu'il attend (ou manifester clairement un acte de langage) ; il produit alors un énoncé en **rapport indirect** avec ce qu'il attend, en misant sur le fait que la connaissance qu'a l'interlocuteur de la situation d'échange lui permettra de comprendre la signification réelle de l'énoncé émis. On qualifie parfois ce procédé d'*acte de langage indirect*.

Exemples :

- Un groupe d'étudiants conversent à l'extérieur de la salle de cours ; l'enseignant, plutôt que de leur dire «Veuillez entrer dans la salle» (acte direct), leur dit : «Le cours commence dans une minute» (acte indirect). L'enseignant suppose dans ce cas que les étudiants, parce qu'ils connaissent la situation, identifieront la signification véritable de l'énoncé qu'il a produit.

- Un enseignant, face à une classe bruyante, plutôt que de dire «taisez-vous», leur dit : «On ne s'entend plus ici».

3. La présupposition

Cette notion désigne un procédé qui exploite ce que l'on appelle l'**implicite littéral**, c'est à dire un implicite qui est contenu dans le sens même de certains mots, en particulier de certains verbes. En voici deux exemples :

(3) Pierre n'a pas **réussi** à obtenir un billet pour la finale

(4) Jacqueline **s' imagine encore** qu'elle va obtenir ce poste

Dans l'énoncé (3), ce qui est *posé* (ou explicitement formulé) c'est que Pierre n'a pas obtenu son billet ; mais le verbe "réussir" implique nécessairement, ou *présuppose*, que Pierre tentait d'obtenir ce même billet.

Dans l'énoncé (4), ce qui est *posé*, c'est que Jacqueline croit encore qu'elle va obtenir ce poste ; mais la formule "s' imagine encore" laisse entendre, ou *présuppose*, qu'elle ne l'obtiendra pas.

Références bibliographiques

- Austin, John L. (1970). *Quand dire, c'est faire*. Paris, Seuil [Edition anglaise originale : 1962]
- Benveniste, Emile (1966 & 1974). *Problèmes de linguistique générale* (Tomes I & II). Paris, Gallimard.
- Ducrot, Oswald (1972). *Dire et ne pas dire. Principes de sémantique linguistique*. Paris, Hermann.
- Searle, John (1972). *Les actes de langage*. Paris, Hermann [Edition anglaise originale : 1969]